

INFORMATIONS PRATIQUES - ADMISSIONS 2019

Entrée en 1^{ère} année : inscription sur Parcoursup

Entrée en 2^{ème}/3^{ème}/4^{ème} années : inscription sur isit-paris.fr selon le calendrier

Session	Date limite d'envoi des dossiers <u>Candidats aux épreuves d'admission</u>	Date limite d'envoi des dossiers <u>Candidats en convention*</u>	Date des épreuves d'admission/ d'admissibilité (Interprétation)
Hiver	14 janvier 2019	15 février 2019	26 janvier 2019
Printemps 1	13 mars 2019	5 avril 2019	23 mars 2019
Printemps 2	15 mai 2019	7 juin 2019	25 mai 2019
Été 1		12 juillet 2019	
Été 2	19 août 2019	30 août 2019	22 août 2019

* Uniquement pour les candidats issus d'établissements en convention avec l'ISIT : www.isit-paris.fr/convention

Frais de candidature : 180 € par paiement bancaire en ligne.

Frais de candidature pour la spécialisation Interprétation de Conférence : 250 € par paiement bancaire en ligne.

Les candidats boursiers CROUS sont exonérés de frais (sous réserve de l'envoi de leur notification de bourse).

A NOTER

- **Une seule session par an.**
- Frais de candidature **non remboursables.**
- Dossier de candidature à compléter en **respectant les dates limites.**
- **2 centres d'épreuves en France** : Paris ou Toulouse. **SAUF** pour les épreuves d'admission de la spécialisation Interprétation de conférence : uniquement Paris.
- Possibilité de passer les **épreuves à l'étranger.** Modalités à demander à : admissions@isit-paris.fr

Frais annuels de scolarité :

L'ISIT est une association loi 1901 à but non lucratif. Les frais de scolarité constituent les ressources principales de l'Ecole. Le montant des frais de scolarité est fixé chaque année par l'Assemblée Générale de l'ISIT en fonction des cursus et du nombre de langues dans la combinaison linguistique.

A titre indicatif pour 2018-2019** :

- Pour 3 langues (dont la langue maternelle)
8675 € par année
- Pour 4 langues (dont la langue maternelle)
9850 € par année

Parcours Juriste linguiste : pour les étudiants suivant leur formation en Droit dans un établissement en convention avec l'ISIT, les frais de scolarité sont de 5175 € par an pour 3 langues (université Paris Sud-Faculté Jean Monnet de Sceaux et université Paris II Panthéon Assas).

Les frais de scolarité de l'ISIT peuvent être réglés en 1 à 8 mensualités.

Pour toute question spécifique liée aux frais de scolarité : merci de contacter Amanda Lovell, directrice financière de l'ISIT, pour en savoir plus : a.lovell@isit-paris.fr.

** Informations non contractuelles pouvant être soumises à des modifications